



Le 16 Avril 2010

Jean-Pierre BASTIANI

A Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées

OBJET : Votre lettre du 16 Mars 2010

V/Réf. JO10 047 02

Monsieur le Président,

Par lettre citée en objet, vous avez bien voulu m'inviter à formuler une réponse aux observations sur la gestion de la ville d'Auterive formulées à la suite d'un contrôle de votre juridiction ayant porté sur la période 2002 -2007 étendue à 2008.

Je souhaite, en premier lieu, évoquer un point qui m'apparaît très important relatif à l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement. En effet, dans la synthèse des observations définitives, la Chambre Régionale des Comptes note que sur la période du contrôle, les recettes augmentent plus rapidement que les dépenses (intérêts des emprunts inclus dans les dépenses), ce qui en soit exprime un souci de bonne gestion sur le long terme.

Toutefois, ce constat est assorti d'une nuance indiquant que la tendance serait inverse si l'analyse se cantonnait à la période de 2005 à 2008.

Si ce dernier constat est exact, je tiens à préciser qu'il est la conséquence exclusive de l'exercice comptable 2008 dont je n'ai pas assumé la responsabilité.

Pour ce qui concerne la période relevant de ma responsabilité, la tendance à un différentiel positif des recettes par rapport aux dépenses reste identique de 2005 à 2007.

En réalité, l'inversion de cette tendance entre 2005 et 2008 est imputable à une dégradation enregistrée en 2008 malgré une hausse importante de la fiscalité locale, ce que met en évidence le rapport.

Il ne m'appartient pas d'en commenter les causes, les chiffres se suffisant à eux-mêmes. Je n'entends pas, du reste, entretenir à ce sujet une polémique avec mon successeur.

En second lieu, je souhaite rappeler le contexte exact dans lequel j'ai été amené à réaliser des investissements importants mais nécessaires selon les termes de votre rapport :

- de 2001 à 2008, l'évolution démographique de la commune a été considérable, soit une augmentation de population de 50% ;
- les besoins générés en termes de services et d'équipements ont dû recevoir des réponses budgétaires obligatoires ;
- le potentiel fiscal de la commune est faible, comme le précise votre rapport ;
- durant cette période, la ville d'Auterive a enregistré la disparition de bases fiscales importantes liées à la fermeture de trois grandes entreprises industrielles (Sima, Supervox, Chemiserie de France) ;
- la volonté politique était durant cette période de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages .

Si la conjonction de ces contraintes a conduit à un recours à l'emprunt pour réaliser des investissements lourds, il n'en demeure pas moins :

- qu'aucun de ces investissements n'a été jugé inutile ;
- que les sections d'investissements du budget ont toujours été présentées en équilibre et les recettes propres de ces sections ont toujours couvert les remboursements des annuités d'emprunt en capital ;
- que la dette en capital, ainsi que le souligne votre rapport se situe en dessous du seuil critique ;
- que le volume des investissements s'est traduit, sur la période considérée, par un maintien de la charge financière en valeur absolue et à sa réduction en valeur relative sur la section de fonctionnement : de 10% en 2002 à 6,6% en 2007, proportion plus que raisonnable.
- que la moyenne des taux d'intérêts des emprunts souscrits se fixent à 4,5%
- que la commune n'est pas liée par des prêts nocifs à taux variable susceptibles de compromettre les équilibres budgétaires.

Il résulte de ce qui précède que la commune détient une faculté rapide de reconstitution de ses capacités d'investir, alors même que les investissements les plus importants ont été réalisés.

Toutefois, cette capacité dépendra essentiellement d'une gestion rigoureuse des dépenses.

Telles étaient les observations que je souhaitais formuler.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de ma très vive considération et de mes sentiments les plus respectueux.



Jean-Pierre Bastiani